

Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Termes de référence

dont le Conseil directeur de l'UIP a fait siens à sa 203^{ème} session (Genève, 18 octobre 2018)

Mandat

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sert, sous l'autorité du Comité exécutif et du Conseil directeur, de point focal parlementaire mondial pour les activités parlementaires liées à la lutte antiterroriste.

S'appuyant sur les résolutions adoptées par les Assemblées de l'UIP de même que le souhait des Membres de voir une coopération renforcée avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, l'UIP a élaboré un plan d'action porté par ses Membres pour que les parlements se saisissent de la question du terrorisme.

Objectif

Le rôle du Groupe est d'orienter le plan d'action porté par les Membres pour que les parlements prennent part à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, et qu'ils comblent les lacunes importantes dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'UIP et de l'ONU.

Le plan d'action s'appuie également sur les instruments pertinents de l'ONU tels que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006 et l'Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale 2016, qui comprend la lutte contre la progression de l'extrémisme violent, propice au terrorisme.

Le Groupe concentre ses activités sur le soutien des mesures parlementaires et des travaux législatifs nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions et stratégies existantes de l'UIP et de l'ONU relatives au terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent.

Les principaux résultats attendus comprennent : l'organisation de conférences interparlementaires régionales et mondiales ; la création d'un réseau parlementaire mondial pour favoriser la coopération entre les commissions parlementaires nationales sur les questions de sécurité impliquées dans la lutte contre le terrorisme ; l'organisation de programmes de renforcement des capacités pour les parlements en matière de lutte contre le terrorisme ; la production d'un rapport parlementaire annuel sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'UIP et de l'ONU ; l'élaboration de bonnes pratiques et de directives à l'attention des parlementaires ; et le recensement et la consolidation des activités existantes de l'UIP dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent.

Le travail du Groupe doit faciliter la coordination et la mise en œuvre des efforts de lutte contre le terrorisme de l'UIP en soutenant les processus parlementaires de transposition des engagements internationaux en lois nationales et en veillant à sa mise en œuvre au niveau national.

Une équipe de support de l'UIP coordonne les activités proposées avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Composition

Le Groupe est composé de 21 parlementaires nationaux désignés par leurs groupes géopolitiques respectifs sur la base de leur expertise et de la formule utilisée pour la composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (quota des groupes géopolitiques au Comité exécutif plus un par groupe)¹. La composition veille à respecter, dans la mesure du possible, la parité hommes-femmes, selon les termes de l'Art. 21f) des Statuts de l'UIP. En outre, les présidents du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires sont membres de droit.

¹ Groupe africain : 5 membres ; Groupe arabe : 2 membres ; Groupe Asie-Pacifique : 4 membres ; Groupe Eurasie : 2 membres ; GRULAC : 3 membres et Groupe des Douze Plus : 5 membres.

Des organisations internationales ayant une expertise pertinente, de même que l'ONUSC, collaboreront avec le Groupe consultatif.

Le mandat des membres du Groupe consultatif est de quatre ans, non renouvelable.

Les mandats des membres ou de leurs représentants qui ne participent pas à trois réunions consécutives du Groupe consultatif sont automatiquement révoqués.

L'ONUSC, une organisation internationale active dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, fera partie de l'équipe commune de support mise au service du Groupe.

Présidence

Le Groupe consultatif élit son président pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

Le Groupe consultatif peut également élire un vice-président pour un mandat d'un an en suivant la même procédure que celle qui s'applique à l'élection du président.

Sessions

Le Groupe se réunit normalement deux fois par an en session ordinaire, à l'occasion des Assemblées de l'UIP. Ses séances se tiennent à huis clos. Le Groupe fixe les dates de ses sessions compte tenu des propositions du Secrétaire général. Il peut décider de tenir des réunions additionnelles en dehors des Assemblées de l'UIP.

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire du Groupe consultatif est établi par le Président du Groupe, en accord avec le Secrétaire général.

Décisions

Normalement, le Groupe consultatif prend ses décisions par consensus. Dans d'autres cas, les recommandations principales ainsi que les avis divergents sont communiqués au Conseil.

Missions

Le Groupe consultatif peut décider d'effectuer des visites sur le terrain, principalement afin d'examiner le rôle joué par un parlement national donné pour traiter les questions relevant du mandat du Groupe consultatif. Ces missions doivent être réalisées conformément aux règles et principes convenus.

Présentation de rapports

Le Groupe consultatif rend compte de son travail au Conseil directeur, dont il est un organe subsidiaire, deux fois par an en session ordinaire.